

a-t-il été invité à venir au Canada à l'occasion de sa prochaine visite sur le continent nord-américain?

**L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Non, monsieur l'Orateur, il n'a pas été invité. Si je comprends bien, il se rend aux États-Unis pour recevoir un grade de l'université Harvard et il passera ensuite quelque temps à Washington et New-York avant de retourner en Allemagne. Dans ces circonstances, il n'a pas été invité à se rendre au Canada, mais, je n'en doute pas, nous nous réjouissons tous de la visite du chancelier Adenauer à n'importe quel moment.

### ÉNERGIE ATOMIQUE

PRÉCIPITATION RADIO-ACTIVE—ALLUSION À UNE QUESTION INSCRITE AU "FEUILLETON"

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, peut-il me dire quand je peux attendre une réponse à la question que j'ai inscrite au *Feuilleton* le 25 mars en ce qui a trait aux chutes de poussières radio-actives?

**L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, ce matin même, je consultais des documents en rapport avec la réponse à donner à cette question. Cette réponse ne devrait plus tarder beaucoup.

### LOI SUR LA PRODUCTION DE DÉFENSE

MODIFICATIONS CONCERNANT LE TRAITEMENT DU MINISTRE ET L'EXPIRATION DE LA LOI

La Chambre passe à la suite de la discussion interrompue le jeudi 9 juin, sur la motion du très honorable M. Howe, au nom du très honorable M. St-Laurent, tendant à la deuxième lecture du bill n° 256, modifiant la loi sur la production de défense.

**M. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, il y a quelques instants à peine, le ministre du Commerce a formulé une déclaration concernant une proposition émanant du Gouvernement et portant sur la loi à l'étude ainsi que sur les décrets qui s'y rattachent. Je laisserai à d'autres le soin de commenter cette proposition car, avant d'avoir pu l'étudier de près, je pourrais avoir l'impression que le ministre du Commerce a fait quelque importante concession. Pour le moment, j'estime que cette proposition n'ajoute rien aux droits que possèdent déjà, en toute occasion, les membres de la Chambre.

Monsieur l'Orateur, jeudi dernier, peu avant la levée de la séance, j'examinais la question qui nous occupe en ce moment. Je disais alors que l'opposition que nous élevons contre le bill n'est pas inspirée par des considérations de parti, mais qu'elle repose sur un motif solide, savoir que les pouvoirs extraordinaires (de l'aveu même du ministre) que renferme la loi ne devraient pas s'inscrire dans le permanent. J'exposais aussi les points sur lesquels nous sommes d'accord et ceux où nous différons d'avis. Je signalais qu'en mars, il y a tout juste trois mois, nous avions été sur le point d'en arriver à un compromis et que le débat portant sur le projet de résolution nous avait laissé l'impression qu'on modifierait le bill pour le rendre acceptable à tous les partis représentés à la Chambre. A notre grand étonnement, le bill a été déposé, voici quelque temps, sans modification aucune.

Au cours du débat, divers députés, parmi les vis-à-vis et ailleurs, ont affirmé que les membres de l'opposition n'avaient formulé aucune proposition quant à la modification de la loi, qu'ils s'étaient bornés à la dénoncer. Ces députés n'ont pas suivi le débat de très près, car nous avons mis de l'avant plusieurs idées excellentes et l'adoption de l'une ou l'autre de ces propositions par le Gouvernement permettrait de mettre bientôt fin au présent débat.

Nous avons proposé, par exemple, qu'on modifie certains articles de la loi de façon qu'une partie des pouvoirs extraordinaires prennent fin à un moment déterminé. En deuxième lieu, que la date d'expiration soit portée d'un à trois ans. Enfin, qu'on adopte deux mesures législatives au lieu d'une: une qui ferait du ministre un organisme permanent (on s'entend de façon générale à ce propos) et une autre partie qui prendrait fin, à moins que le Parlement ne la proroge périodiquement.

A mon avis, le meilleur moyen de résoudre le problème consisterait à recourir à deux mesures législatives au lieu d'une. J'ai consulté nos statuts, afin de me rendre compte de la façon dont les autres ministères sont constitués. Sans avoir approfondi la question, j'ai tout de même constaté que douze autres ministères sont établis en vertu de courtes lois qui couvrent de deux à trois pages. Le ministre de la Production de défense (M. Howe) est aussi ministre du Commerce. Au chapitre 78 des Statuts révisés du Canada, 1952, je constate que ce ministère doit être établi aux termes d'une brève mesure qui couvre à peine une page. Cette courte loi comporte plusieurs articles conçus selon les termes ordinaires: un ministère sera institué; un ministre sera nommé; le ministre du Commerce sera membre du conseil privé; le ministre aura la direction du ministère; le